

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 1 de 1

**Résolution adoptée à la 21^e séance
tenue en date du 26 mai 2009**

Date d'adoption du procès-verbal :
le 1^{er} juin 2009

E-21-2 CITÉ DU SAVOIR À LAVAL

Sous réserve que les autorités gouvernementales donnent leur aval au changement dans le montage financier du projet et que le taux d'intérêt moyen effectif du montage financier n'excède pas 6,9 %,

le Comité exécutif,

réitère, à la lumière des informations décrites au document 2009-A-16/21^o/2/1, les autorisations octroyées lors des séances du Comité exécutif du 17 juin 2008 et du 23 mars 2009 qui autorisent les officiers désignés à signer tous les documents nécessaires à la finalisation du dossier.

La secrétaire générale,
Francine Verrier